

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Nucleaire-le-plan-d%C2%B9intervention-du-Blayais>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez
vous > Revue de presse > **Nucléaire : le plan d'intervention du Blayais attaqué en justice**

29 mars 2016

Nucléaire : le plan d'intervention du Blayais attaqué en justice

C'est une démarche inédite en France : Greenpeace et la mairie de Saint-Yzans-de-Médoc viennent de déposer un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux contre le nouveau plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire du Blayais, a appris Rue89 Bordeaux.

Ils contestent l'omission de trois communes de la zone de ce PPI , censé protéger en cas d'accident les populations de toutes les communes situées dans un périmètre de 10 kilomètres autour de la centrale : Cartelègue, Saint-Genès-de-Blaye et Saint-Yzans-de-Médoc.

Cette dernière s'est donc associé à l'organisation écologiste Greenpeace pour attaquer en justice le PPI . Sa révision récente avait donné lieu à deux consultations publiques, qui n'avaient pas non plus associé les habitants des trois communes.

« ♦ Le PPI veut que tout ou partie des communes incluses dans le périmètre de 10 kilomètres puissent faire bénéficier à leur population des mesures de prévention, notamment la distribution de pastilles d'iodes, et l'évacuation ou la mise à l'abri des habitants en cas d'accident nucléaire, souligne Patrick Maupin, de Greenpeace. Au delà de ces faits, nous voulons dénoncer sur le fond l'inertie de l'État, qui n'a pas pris en compte dans la révision du PPI les avis des organismes officiels, bien que leur autorité soit reconnue par la législation. ♦

Anticiper un Fukushima en Gironde

Le porte-parole bordelais de l'ONG fait notamment référence à un avis de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire

<https://www.irsn.fr/FR/expertise/avis/Documents/Avis_IRSN_Administration_Iode_Stable_20052009.pdf> (IRSN), selon lequel les périmètres du PPI et l'administration d'iode ne reflètent plus l'évolution des connaissances sur les doses radioactives supportables pour la thyroïde.

Patrick Maupin évoque également la recommandation des régulateurs européens du nucléaire

<<https://www.asn.fr/Informer/Actualites/HERCA-et-WENRA-proposent-une-approche-europeenne-pour-la-gestion-des-situations-d-urgence-nucleaire>> , visant à repousser l'évacuation des populations jusqu'à 20 km et la mise à l'abri et l'ingestion de comprimés d'iode stable jusqu'à 100 km ; un avis récemment repris par le président de l'Autorité de sûreté nucléaire, qui s'alarmait dans Libération

<https://www.liberation.fr/futurs/2016/03/03/il-faut-imaginer-qu-un-accident-de-type-fukushima-puisse-survenir-en-europe_1437315> de la dégradation des conditions de sécurité des centrales françaises.

Selon Pierre-Franck Chevet, « ♦il faut imaginer qu'un accident de type Fukushima puisse survenir en Europe♦ », et donc anticiper aux mieux les conditions pour protéger les voisins des centrales. 30 ans après Tchernobyl, et malgré plusieurs courriers adressés au préfet de la Gironde, élus et associations se tournent désormais vers la justice pour obtenir des réponses concrètes.